

LA DÉCHÈTERIE DES PROFESSIONNELS

Labège, 2058 route de Baziège
Tél. 05 62 88 26 55
Ouverte du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Ferme les jours fériés

**Nouveaux
horaires et
téléphone**
depuis le
5 juillet 2010

Produits acceptés

Déchets verts, emballages recyclables (papiers, cartons...), gravats, bois (palettes...), métaux ferreux et non ferreux, déchets dangereux diffus (huiles, peinture, aérosols, piles...), déchets d'équipements électriques et électroniques (informatique, téléphonie..., néons, lampes à basse consommation, LED...).

Produits refusés

Pneus, amiantes, ordures ménagères, déchets explosifs.

Modalités d'accès

Accès réservé aux activités professionnelles localisées sur les 36 communes du Sicoval sur présentation d'un justificatif de domiciliation (imprimé KBIS).

Modalités de dépôts

Pour les gros volumes, prévenir le gardien de la déchèterie au 05 62 88 26 55.

Tarifs

Facturation selon le volume apporté (tarif voté annuellement) et le type des différents déchets.

AUTRES FILIÈRES

Réglementation

Article L. 541-2 du **code de l'environnement**

« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. »

SITES D'INFORMATION

> www.toulouse.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
La CCI accompagne gratuitement et confidentiellement les entreprises dans leurs démarches environnementales dont la gestion des déchets.



> www.cm-toulouse.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne
La CMA informe sur la réglementation et accompagne dans la gestion des déchets.

> www.ademe.fr

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
L'ADEME aide et conseille les entreprises dans une démarche de management environnemental et dans la gestion des déchets et de la maîtrise de l'énergie.



> www.ordimip.com

Observatoire Régional des Déchets Industriels Midi-Pyrénées
L'ORDIMIP tient à jour la liste et les coordonnées des prestataires par type de déchets.



> www.bourse-des-dechets.fr

Bourse aux déchets gérée par la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
La Bourse des déchets industriels (BDI) est une base de données nationales permettant aux entreprises de consulter et de publier gratuitement des annonces d'offres et de demandes de déchets industriels.



> www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Fédération Française du Bâtiment
Ce site, en libre accès, permet aux Entreprises et Particuliers d'identifier les centres de traitement et de recyclage les plus proches de leur chantier.

Pour toute information :

Service Relation aux usagers

N° Vert 0 805 400 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Fax : 05 62 24 76 93

relation.usagers@sicoval.fr

www.sicoval.fr



Sicoval

Conjuguer croissance et environnement

www.sicoval.fr



Nouveaux jours de collecte

à partir du
26 juillet 2010

Guide des services de collecte sur les parcs d'activités



Le Sicoval propose aux entreprises des parcs d'activités, un service de collecte des papiers/cartons et des déchets résiduels. Pour en bénéficier, n'hésitez pas à contacter le service Relation aux usagers.

MODALITÉS DE COLLECTE

Jours de collectes

- > Collecte du papier et des cartons :
Le lundi après-midi au lieu du jeudi
- > Collecte des déchets résiduels :
Le mardi au lieu du vendredi
- > **Les jours fériés** : les collectes ont lieu le jour même comme un jour normal. Seules les collectes du **1^{er} janvier**, du **1^{er} mai** et du **25 décembre** sont rattrapées le lendemain.

Nouveaux jours de collecte
à partir du **26 juillet 2010**

Bacs de collecte et locaux « poubelles »

Quand devez-vous sortir votre bac ?

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte, avant midi pour les collectes du lundi et rentrés au plus tôt pour le confort de tous.

Qui est responsable du nettoyage des bacs et de l'entretien des locaux « poubelles » ?

Chaque entreprise ou gestionnaire est responsable du nettoyage régulier des bacs et doit veiller à la propreté et à l'accessibilité des locaux.

Que faire pour un problème de bac ?

Pour la maintenance (bac cassé ou volé...), la modification du litrage ou tout renseignement sur les bacs, contactez le service Relation aux usagers au :

N° Vert 0 805 400 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

TARIFICATION

La redevance est calculée en fonction du litrage des bacs attribués et du type de déchets collectés (déchets résiduels ou papiers/cartons).

Papiers et cartons BAC À COUVERCLE BLEU

- > Papiers de bureau, enveloppes, cartons et boîtes à archives (aplatis)
- > Cartons et boîtes d'emballages (bien vidés et aplatis)
- > Journaux, magazines, revues (sans film plastique)



Attention !
les papiers contenus dans des sacs en plastique ne sont pas collectés

Collecte le **lundi après-midi** au lieu du jeudi à partir du **26 juillet 2010**

Vous n'avez aucune obligation d'utiliser les services de collecte des déchets du Sicoval. Vous pouvez faire appel à des prestataires privés. Pour plus d'informations :

N° Vert 0 805 400 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Déchets résiduels BAC À COUVERCLE GRENAT

- > Tous types de déchets (dans des sacs plastiques)
- > Emballages et films (en plastique)
- > Polystyrène



Attention !
les déchets ci-dessous sont interdits dans ce bac

Collecte le **mardi** au lieu du vendredi à partir du **27 juillet 2010**



Papiers et cartons

Déchets verts

Gravats

Palettes en bois

Matériels informatiques, électroniques, téléphones...

Ne sont collectés que les déchets autorisés et déposés dans les bacs fournis par le Sicoval